

# PROJET D'ACCUEIL COMMUN



## SOMMAIRE

Introduction.....	3
Présentation de la MAM.....	4
- Aménagement des différents espaces.....	4 & 5
- Organisation de la MAM.....	5
- Journée type.....	6
Présentation des professionnelles.....	7
Les valeurs et les principes éducatifs.....	8
Accueil - Place et participation des parents.....	8
Adaptation de l'enfant.....	9
La socialisation.....	10
Respect de l'enfant dans son individualité.....	10
L'autonomie.....	11
Le sommeil.....	11 & 12
Le change et la propreté.....	12
Le repas et le goûter.....	12 & 13
Les activités :	
- Objectifs des activités	
* sensori-moteur.....	13
* socio-affectif.....	13
* intellectuel.....	14
- Différents types d'activités	
* Les activités proposées aux petits.....	14
* Les activités libres.....	14
* Les activités collectives.....	15
Chants.....	15
Lecture de conte.....	15
* Les activités dirigées en atelier.....	15
Eveil musical.....	15
Danse.....	16
L'activité sensorielle - relaxation (snoezelen).....	16
Les activités manuelles.....	16
L'atelier goûter.....	16
* Les activités extérieures et partenariats.....	16
Extérieur (parc, potager).....	16&17
Partenariat (médiathèque, activités culturelles, RAM).....	17
Les conditions d'accueil particulier :	
- Maladie.....	19
- Handicap.....	20 & 21
Conclusion et lien utile.....	22

## Introduction :

Une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) est une structure d'accueil alliant à la fois l'avantage du foyer d'une assistante maternelle et un accueil collectif ; la MAM peut recevoir jusqu'à 12 enfants simultanément, de 2 mois et demi à 4 ans.

Le but est de favoriser la garde de vos enfants, au contact d'autres enfants, dans un local dédié en collaboration avec plusieurs assistantes maternelles.

Ce type d'accueil de qualité favorise un passage en douceur du milieu familial vers la collectivité. C'est un véritable lieu dédié à votre enfant.

L'objectif principal de la MAM est d'accueillir votre enfant et de l'aider à s'intégrer au sein de la Maison grâce aux activités proposées.

Le projet éducatif de la MAM est une réflexion autour de l'enfant. Il est destiné à chaque assistante maternelle, aux parents et à tout intervenant. Il permet de fixer des programmes éducatifs adaptés à la MAM, de définir une attitude commune pour l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Les missions qui en découlent relèvent d'une démarche professionnelle inhérente au cadre institutionnel spécifique à la petite enfance. Le mode de fonctionnement ne constitue en aucune manière une confrontation ou une opposition au mode d'éducation personnel à chaque famille.

Nous sommes 3 professionnelles agréées assistantes maternelles par le Conseil Départemental du Nord :

- Laura TIMMERMAN, Assistante Maternelle ;
- Frédérique MONTAGNE, Aide Médico-Psychologique ;
- Aline MONTAGNE, Aide-Soignante.

Nous accueillons les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. De par notre formation professionnelle, nous offrons la possibilité d'accueillir, dans la mesure du possible, des enfants porteur d'un handicap, à hauteur d'un enfant par assistante maternelle maximum.

Le nombre d'enfants accueillis (12 maximum) dans notre local permet de recréer une ambiance chaleureuse et familiale.

## *Présentation de la MAM :*

Nom : La MAM de pain d'épices

Adresse : 858 avenue de Dunkerque  
59160 LOMME

Téléphone fixe : 03.59.54.83.89

- Laura TIMMERMAN : 07.81.87.27.25
- Aline MONTAGNE : 06.79.60.37.01
- Frédérique MONTAGNE (SMS uniquement) : 06.71.01.89.88

Adresse électronique : [lamamdepaindepices@gmail.com](mailto:lamamdepaindepices@gmail.com)

Site internet : <https://lamamdepaindepices.fr>

Statut : association loi 1901.

### **- L'aménagement des différents espaces :**

La MAM est composée :

- + d'un espace d'accueil avec casiers de rangement, porte-manteaux (prénoms des enfants), table à langer amovible et un tableau d'affichage;
- + D'un bureau fermé (afin de respecter la confidentialité des familles) ; Le bureau servira également d'espace Snoezelen, et de lit d'appoint pour les enfants rencontrant des difficultés d'endormissement.
- + D'un toilette avec un adaptateur et un pot ;
- + D'un lieu de vie avec différents espaces de jeux :

Des miroirs seront installés afin que les enfants puissent découvrir leur corps et intégrer notamment leur schéma corporel.

L'aménagement de l'espace est pensé afin de permettre à chaque enfant d'aller librement vers les jouets et les espaces dont il a besoin. L'espace de vie est ainsi constitué :

- coin des bébés
- coin dinette et poupons
- coin lecture et chansons
- coin repas et ateliers
- Jeux d'imitation et jeux libres

- + D'un espace change avec une table à langer et des casiers de rangement ;

- ✚ d'un coin cuisine fermé par des barrières (avec évier, plaques chauffantes, four, plan de travail pour la préparation des repas et biberons, lieu de stockage et conservation des aliments, placard de rangement) ;
- ✚ De 3 dortoirs (permettant de respecter le rythme de sommeil des enfants en fonction de leur évolution) ;
- ✚ d'un espace entretien du linge, stockage des produits ménagers, armoire à pharmacie (hors de portée des enfants). Pour l'entretien, nous utiliserons des produits naturels labélisés « label Européen écologique ». Nous limitons l'utilisation «de jetable», nous trions les déchets. Nous apprenons aux enfants à ne pas gaspiller (nourriture, eau,...), à ne pas jeter de papier par terre, etc...
- ✚ d'un local poussettes extérieur à usage des assistantes maternelles (il est possible pour les parents d'amener leur enfant en poussette. Cependant, celles-ci ne pourront être laissées au sein de la MAM).
- ✚ D'un jardin avec terrasse ;

#### - **L'organisation de la MAM :**

- ✚ *Horaire d'ouverture :* la MAM a une amplitude horaire de 7h30 le matin jusque 18h00 le soir.
- ✚ *La délégation d'accueil (La relation d'emploi entre le parent employeur et l'assistante maternelle agréée en MAM relève de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur) :* Celle-ci s'applique essentiellement à l'arrivée et au départ de l'enfant (car les horaires des assistantes maternelles sont échelonnés), et sur les temps d'activités du matin (groupe par âge) - cf tableau de la journée type.

La loi n° 2010 - 625 du 9 juin 2010 introduit la notion de délégation d'accueil: « Chaque parent peut autoriser l'assistant maternel qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistants maternels exerçant dans la même maison. L'autorisation figure dans le contrat de travail de l'assistant maternel. L'accord de chaque assistant maternel auquel l'accueil peut être délégué est joint en annexe au contrat de travail de l'assistant maternel déléguant. L'assistant maternel déléguataire reçoit copie du contrat de travail de l'assistant maternel déléguant. La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération». Cette délégation d'accueil a des incidences en termes juridiques et de responsabilité partagée.

## - Une journée type :

De 7h30 à 9h15 : Accueil et jeux libres.

De 9h15 à 9h45 : Rassemblement autour de la lecture ou de chansons.

De 9h45 à 10h30 : collation (compote/fruit et eau), passage au toilette et/ou change.

De 10h30 à 11h15 : Activités selon le jour et les envies (*sieste pour les plus petits*).

De 11h15 à 11h30 : lavage des mains pour les plus grands (évier adapté à leur hauteur).

De 11h30 à 12h30 : Repas, débarrassage de la table, lavage des mains et du visage au gant de toilette individuel.

De 12h30 à 12h45 : temps calme : lecture, comptines, musique douce/relaxation...

Vers 13h : passage au pot/change, puis sieste.

Vers 16h : Goûter

Activités libres selon l'heure de départ.

Retour au calme (*lecture, musique, ...*) proposé après chaque activité

		<u>Bébés (0-12mois)</u>	<u>Moyens (12-24mois)</u>	<u>Grands (+de 24 mois)</u>
DELEGATION	7h30/9h15	accueil des enfants.	accueil des enfants.	accueil des enfants.
	9h15/ 10h30	Petit rituel du matin : regroupement autour de comptines...	Petit rituel du matin : regroupement au coin lecture, collation, change...	Petit rituel du matin : regroupement au coin lecture, collation, change...
DELEGATION	10h/11h30	Activités d'éveil ou sieste selon le rythme de l'enfant	Activités motrices, manuelles, d'éveil, jeux libres...sieste si nécessaire	Activités motrices, manuelles, d'éveil, jeux libres...
	11h30	Début des premiers repas selon le rythme de l'enfant	Repas	Repas
DELEGATION	13h	Activités d'éveil ou sieste selon le rythme de l'enfant	Sieste	Sieste
	16h	Activités d'éveil ou sieste selon le rythme de l'enfant	Goûter	Goûter
DELEGATION	16h30/18h	Activités d'éveil ou sieste selon le rythme de l'enfant	Jeux libres et départ des enfants	Jeux libres et départ des enfants

## Présentation des professionnelles :

### Laura TIMMERMAN :

- Assistante maternelle
- A obtenu le CAP Petite Enfance en 2013
- Maman d'une petite Jade depuis 2022
- Adore les activités manuelles et les sorties
- Formation de secourisme



### Frédérique MONTAGNE :

- Aide Medico-Psychologique de formation
- Dispose de la formation snoezelen
- Maman d'un petit Félix depuis 2010
- Est un vrai cordon bleu
- Pratique la course à pied et la natation
- formation de secourisme
- formation bébé signe



### Aline MONTAGNE :

- Aide-Soignante de formation
- Marraine du petit Félix
- A un réel talent pour les activités manuelles
- formation de secourisme
- formation bébé signe



### *Les valeurs et les principes éducatifs :*

- Respecter les besoins et le rythme de chaque enfant (*alimentation, sommeil, propreté, éveil*).
- Faire découvrir en douceur la collectivité et donner à l'enfant les moyens d'accéder à la socialisation.
- Favoriser le sentiment de sécurité et la confiance en soi de l'enfant.
- Accompagner individuellement l'acquisition des compétences de chacun et l'évolution vers l'autonomie grâce à un lieu spécialement adapté pour eux.
- Fonction de soutien à la parentalité par la communication.
- Favoriser une mixité entre tous les enfants, porteurs de handicap ou non.
- Nous sommes inspirées par la méthode Montessori, dont la pédagogie est axée sur l'autonomie et qui a pour devise d'aider l'enfant à faire seul.

### *Accueil - Place et participation des parents :*

Chaque assistante maternelle prend le temps d'accueillir l'enfant. Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille : ouvrir la structure aux parents et leur permettre d'investir ce nouveau lieu.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant.

Le premier entretien est l'occasion d'un échange afin de mieux connaître l'enfant et les attentes des parents. La qualité de la relation avec les parents est primordiale pour que s'instaure une confiance mutuelle, facteur essentiel du bien-être de l'enfant.

La relation individualisée avec chaque famille permet de mieux accompagner l'enfant. En effet, les échanges réguliers parents / assistantes maternelles assurent une continuité et une cohérence sécurisantes dans la vie de l'enfant ; chaque information importante est notée par le parent à son arrivée dans un classeur prévu à cet effet (classeur de transmissions), comme les heures des biberons, si l'enfant a bien dormi, etc...

Une attention toute particulière est apportée au moment de la séparation, tant du côté de l'enfant que du parent. En effet, une verbalisation adéquate assure une atmosphère sécurisante. Les parents ne partent pas sans dire au revoir pour ne pas accentuer l'angoisse de l'enfant et l'assistante maternelle explique ensuite à l'enfant pourquoi papa ou maman s'en va. Parents et enfants se familiariseront ainsi progressivement à la MAM.

L'accueil et les retrouvailles sont des moments privilégiés où l'équipe a un rôle important à jouer.

Chaque évènement important de la journée est retranscrit par les professionnelles. Ainsi, quand les parents viennent récupérer leur enfant, après leur avoir laissé du temps pour se retrouver, l'assistante maternelle fait un compte rendu de la journée afin d'assurer une transition «structure/maison » pour l'enfant. Elle échange avec les parents sur les difficultés ou les progrès de l'enfant, sur son comportement et ses pôles d'intérêt au sein de la MAM.

## Adaptation de l'enfant :

### *L'importance de l'adaptation :*

Chaque enfant est différent, chaque enfant est unique, chaque famille a son histoire. C'est le respect de ces différences et la souplesse de l'équipe professionnelle qui favorise l'harmonisation.

Il est essentiel que l'équipe s'adapte à chaque enfant et non l'inverse. Cette adaptation se veut progressive, en fonction du rythme de chacun et afin que la séparation s'opère dans de bonnes conditions.

L'instauration d'un lien de confiance entre les professionnelles, les parents et les enfants est indispensable. Ainsi seront proposées une visite des locaux et une rencontre avec l'équipe. Les parents pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent et l'assistante maternelle se montrera attentive à leurs préoccupations et fournira toutes les explications nécessaires.

Ce temps de familiarisation est variable selon les besoins de l'enfant et des parents.

Généralement, nous proposons le temps d'adaptation sur une semaine comme suit :

Lundi : 1h en présence des parents afin d'échanger sur les habitudes de l'enfant et se familiariser à la MAM.

Mardi : 1h sans les parents.

Mercredi : présence sur une matinée.

Jeudi : présence sur une après-midi.

Vendredi : présence sur une journée.

Bien que l'enfant soit amené à être pris en charge par plusieurs assistantes maternelles, du fait du principe de la délégation, priorité sera donnée à la construction d'une relation affective particulière avec l'assistante maternelle en charge du contrat. Celle-ci deviendra la « référente » de l'enfant au sein de la MAM.

### *La socialisation :*

La socialisation est un processus complexe qui prend du temps. L'enfant apprend petit à petit à découvrir l'autre et à évoluer dans le groupe. Il est cependant très important de veiller à respecter le rythme de chacun dans cette acquisition. C'est ainsi qu'il intègrera les règles, les coutumes et les valeurs de la société dans laquelle il vit.

Il s'agit là d'un aspect important du développement de l'enfant puisque la socialisation conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte dans la société.

Les enfants d'âges différents seront mélangés afin de stimuler les plus petits.

Le temps des jeux libres est un moment fondamental, primordial dans le déroulement de la journée de l'enfant. L'activité libre permet à l'enfant l'intégration de règles sociales.

Le développement du langage est également une priorité par un "bain de langage" constant : chants et comptines, lecture d'albums et accompagnement de la parole avec la méthode "bébé signe" dont les assistantes maternelles ont reçu la formation. Nous souhaitons aider votre enfant à s'exprimer tout au long de son développement, des premiers échanges avec l'assistante maternelle et les autres enfants jusqu'à commenter son environnement. Notre démarche est basée sur l'explication du moment présent ou sur ce que nous avons prévu de faire plus tard. Nous essayons aussi d'aider l'enfant qui n'arrive pas à s'exprimer : Par exemple, découverte de livres et commentaires des images, chants gestuels (*les livres sont à disposition des enfants*).

### *Respect de l'enfant dans son individualité :*

L'enfant trouvera au sein de la MAM un cadre de vie sécurisant et respectueux de sa personnalité et de son individualité.

Conscientes que chaque enfant est unique et possède une personnalité qui lui est propre, nous respectons son rythme et ses particularités (*notamment concernant son sommeil, son alimentation, ses besoins, ses goûts et ses préférences*).

### *L'autonomie :*

Encourager l'enfant lors de l'habillage ou du déshabillage, leur transmettre les règles de politesse (*bonjour, au revoir, merci...*), d'hygiène (*se laver les mains*), développer le sens du partage entre les enfants (*jouets,...*) leur apprendre à s'exprimer ou leur dire qu'ils peuvent se confier à nous ou encore nous dire qu'ils n'ont pas envie de faire telle ou telle activité...

Cette acquisition est un réel processus qui demande du temps, où les enfants franchissent les étapes les unes après les autres à leur rythme.

De plus, les enfants ont besoin de jouer. C'est, en effet, en jouant qu'ils se construisent.

Concernant chaque activité, l'enfant apprend de bonnes habitudes de travail en finissant chaque tâche et en rangeant tout son matériel avant de commencer une autre activité.

### *Le sommeil :*

Le sommeil est un moment important pendant lequel les enfants peuvent se reposer et récupérer. Chaque enfant est unique, a son rythme, des besoins particuliers et des habitudes qui lui sont propres.

L'assistante maternelle veillera à respecter le rythme de chaque enfant qui pourra être couché s'il est fatigué. L'assistante maternelle sera attentive aux signes de fatigue (*frottement des yeux, pleurs...*).

Notre rôle est donc de :

- Favoriser un temps calme qui prépare à l'endormissement.
- Respecter le rythme de sommeil propre à chaque enfant.
- Créer un climat sécurisant autour du sommeil : temps calme/chansons avant de se coucher, doudous et tétines à portée de l'enfant (dans une petite boîte avec le prénom), lits personnalisés, adulte présent pour l'endormissement et pendant toute la durée de la sieste de l'après-midi pour les plus grands, surveillance de la sieste toutes les 10 minutes pour les plus petits - planning mis en place - Cf protocole de surveillance des siestes.
- Respecter les rituels d'endormissement de chacun.
- Respecter l'autonomie des plus grands : lits bas permettant de se coucher et de se lever seul.

### *Le change et la propreté :*

Le change des bébés est un moment important de communication ; les gestes doivent être verbalisés. C'est aussi un moment d'échange privilégié, de bien-être, de plaisir qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau de l'enfant et en y apportant les soins nécessaires. Par mesure d'hygiène, les tables de change sont désinfectées après chaque change.

Dans notre société, l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe à l'épanouissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte. L'apprentissage du pot et des toilettes se fera progressivement en accord avec les parents et en fonction de la maturité de chaque enfant.

### *Le repas et le goûter :*

Le repas et le goûter sont fournis par les parents. Afin de respecter la chaîne du froid, le repas doit être transporté dans un sac isotherme et mis directement dans le réfrigérateur de la MAM. Le prénom de l'enfant sera noté sur chaque repas.

En cas d'oubli, la MAM peut fournir un repas type petit pot du commerce, moyennant:

- petit déjeuner: 1€
- repas du midi: 3,50€
- goûter: 1€

Le repas est un moment convivial et de partage pour petits et grands, c'est aussi un repère dans la journée.

Il permet :

- de favoriser les échanges entre enfants et adultes : moment calme, l'adulte mange en même temps que l'enfant ;
- d'introduire des règles de vie (respect, hygiène) ;

- d'instaurer des rituels avant et après le repas (se laver les mains) ;
- d'inculquer la notion de patience : attendre son tour ;
- de privilégier l'autonomie : manger seul, développer la motricité fine ;
- de découvrir des saveurs, des couleurs, des textures et donner envie à l'enfant de goûter à tout ;
- de proposer la participation de l'enfant en l'initiant à des ateliers goûter.

Les tout petits seront nourris à la demande en respectant les habitudes familiales. La diversification se fera en douceur et sera le prolongement de ce qui est fait à la maison.

Pour les plus grands, il est important de ne pas forcer à manger, mais d'encourager à goûter.

### *Les activités :*

#### **Objectifs des activités**

Le jeu permet de répondre aux besoins de l'enfant (sensori-moteur, socio-affectif, intellectuel).

- Sensori-moteur : chants, musiques, danses, mobiles, hochets, portiques, parcours de motricité, parcours sensoriels, tapis d'éveil... ces jeux développent les sens. Ils affinent l'acquisition de repères spatio-temporels et la découverte du corps.
- Socio-affectif : jeux d'imitation et jeux symboliques (jeux de voitures, ferme et animaux, dinette et poupées, déguisements...). Ces jeux vont permettre à l'enfant d'acquérir une sécurité affective, de développer ses capacités relationnelles, une certaine autonomie affective, une confiance en soi, un respect des règles collectives. Ils vont aussi jouer un rôle dans l'expression de soi et dans l'acquisition du langage.
- Intellectuel : jeux de construction, cubes, legos, puzzles et autres assemblages exerçant l'équilibre, la spatialisation, la latéralisation. Les jeux de société comme les jeux de mémoire entraînent la capacité de raisonnement, la mémoire et la logique. L'enfant va développer son intelligence logique et créative.

## **Différents types d'activités :**

D'après le Dr Montessori, "la période la plus importante de la vie se situe entre la naissance et six ans et non pas durant les études universitaires", ce qui a pu être confirmé par de nombreuses études. Ainsi, nous pourrions nous inspirer de la méthode Montessori sur certaines activités.

### - Les activités proposées aux petits :

Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leur rythme. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissus stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnés par l'adulte.

Plus grands, lorsqu'ils font leurs premiers pas, ils s'agrippent, s'entraînent avec des ballons, jeux de bascule.

### - Les activités libres :

Des plages de temps libres seront proposées aux enfants afin d'apprendre à s'occuper seuls, à imaginer eux même des jeux. Liberté ne signifie pas laisser faire et l'adulte a ici un triple rôle à jouer :

- dans le choix des objets mis à disposition (qualité, variété, intérêt, sécurité, adapté à l'âge)
- dans l'accompagnement de l'activité (présence attentive au sol, échange, relation, verbalisation)
- dans l'observation des enfants qui donnera à l'équipe des pistes pour prolonger ces découvertes dans les activités dirigées ou dans d'autres jeux libres.

Les enfants disposent de tapis d'éveil, de jouets de formes, couleurs et matières différentes pour développer la manipulation et l'éveil des sens.

### - Les activités collectives :

Tous les enfants sont associés à ces ateliers. La capacité d'attention étant limitée chez les plus jeunes, il faut donc accepter qu'ils puissent quitter le groupe à tout moment.

- *Chants* : il sera proposé différents temps de chants avec les enfants, autour de comptines animées et signées.
- *Lecture de contes* : il est conseillé de montrer des livres aux

enfants dès leur plus jeune âge. Pour commencer, l'enfant découvrira différentes textures (livres à toucher en tissu, en mousse, en carton,...), puis l'enfant choisira un livre qui lui plaira, puis aura envie d'en découvrir d'autres, et plus tard encore il lui arrivera de prendre un livre et de s'installer pour le regarder seul. Plus grand, l'objectif est de plonger l'enfant dans l'histoire, tant par le jeu de rôle de l'assistante maternelle que par l'accompagnement sonore et sensorielle.

### - Les activités dirigées en ateliers :

Ces activités répondent à un besoin de moments plus structurés et cadrés. Nous tiendrons compte des souhaits ou des refus des enfants. Les activités seront proposées et non imposées. Cependant, les enfants seront incités à y participer au maximum et de manière ludique par les professionnelles. Les activités dirigées auront lieu la plupart du temps le matin.

- *Eveil musical* : dès la naissance, la musique peut être un plaisir et aussi une source de découvertes multiples pour l'enfant : sons, rythmes, variations de la voix, mots nouveaux, rimes. Par le biais d'instruments ou d'écoute de musique, l'objectif est de faire découvrir à l'enfant différentes sonorités et vibrations. L'éveil musical peut également se faire par le jeu d'association entre l'image que l'enfant voit et le son qu'il entend (autour des animaux ou des instruments).
- *Danse/gym* : au travers des musiques du monde, ou simplement sur des musiques actuelles ou comptines, l'objectif est d'amener l'enfant à se mettre en mouvement à son rythme.
- *L'activité sensorielle - relaxation (snoezelen)* : Cette activité a pour but d'amener l'enfant à être stimulé au niveau de ses 5 sens. Ainsi, il aura à disposition des jeux de lumières, des textures différentes à toucher, des musiques variées, des installations différentes qu'il pourra découvrir en toute liberté. L'objectif est d'éveiller l'enfant et d'attiser sa curiosité. Des échanges avec l'assistante maternelle seront ensuite proposés (échange de balle, découverte de son corps par le biais du sensoriel,...). Il sera également proposé des massages corporels avec une musique relaxante, afin d'amener l'enfant à la découverte de son corps, mais aussi du bien-être et de la détente.
- *Les activités manuelles* : elles permettront de développer la motricité fine, l'imagination et la concentration de l'enfant. Elles

se feront notamment autour d'ateliers peinture, pâte à modeler, pâte à sel, dessins, collage de gommettes,...

- *L'atelier goûter* : l'atelier goûter se fera une fois par mois avec les enfants (ou à l'occasion d'un anniversaire), l'objectif étant de leur faire découvrir différentes textures et saveurs, le tout en s'amusant. C'est l'occasion pour l'enfant de manipuler les aliments, les ustensiles de cuisine, mener un travail de groupe dans le respect des règles collectives : laver ses mains avant l'atelier, faire chacun son tour, ... Nous veillerons à respecter les allergies alimentaires s'il y en a.

- Les activités extérieures et partenariats :

EXTERIEUR :

Les sorties vont permettre à l'enfant de découvrir son environnement, la nature... Mais elles permettront aussi d'acquérir les règles de sécurité : donner la main, ne pas se bousculer, attendre pour traverser... Toutes nos sorties sont réalisées à pied. Nous n'utilisons pas nos voitures ni transports en commun.

- *Sortie au parc* : ramassage de feuilles mortes pour réaliser les activités manuelles, balades, jeux pour enfants...
- *Réalisation d'un potager* : un potager sera élaboré dans le jardin de la MAM. Il permettra à l'enfant d'apprendre à cultiver ses fleurs, ses légumes et ses fruits. L'objectif est de pouvoir amener l'enfant à récolter ses fruits et légumes, pour ensuite les cuisiner en soupe et la ramener chez lui.
- *Sortie en transport en commun* : avec l'autorisation des parents, nous pouvons être amenés à emprunter les transports en commun, tels que le bus ou le métro. Cela nous permet de participer à des sorties qui pourraient être plus éloignées, mais aussi de maintenir certaines sorties plus proches les jours de pluie et de mauvais temps.

Cela nous permet également de développer davantage encore nos partenariats avec l'extérieur, et d'envisager ainsi toujours plus de projets diverses et variés pour l'enfant.

## PARTENARIATS :

- *Ludothèque* : tous les mercredis, nous nous rendons à la ludothèque « rire et lire » de Lomme Délivrance. Les enfants participent à différents ateliers et jeux préalablement préparés. La ludothèque est également un lieu de rencontre privilégié avec des enfants porteurs de handicaps accueillis en structure. Ainsi, une fois par trimestre, nous partageons un temps d'activité avec eux, ce qui permet aux enfants de favoriser naturellement l'ouverture sur la différence, le bienveillance et l'inclusion.



- *EHPAD Gilbert Forestier et Les Roses* : dans le cadre de rencontres intergénérationnelles, nous nous rendons régulièrement à l'EHPAD afin de partager un moment d'échanges et de bonne humeur entre les enfants et les résidents. Un instant de plaisir pour tous, autour de médiations ludiques.



Les résidents peuvent également intervenir à la MAM, pour partager un temps de lecture ou d'activité avec les enfants.

- *RAMI/association premiers pas* : le Relai d'Assistants Maternelles de l'association Premiers pas de Lomme propose régulièrement des ateliers auxquels les enfants peuvent participer tous les 15 jours en dehors des vacances scolaires.



- *Ferme pédagogique de Lomme* : par l'intermédiaire du RAMI, la ferme pédagogique organise des visites pour les enfants : lecture, rencontre des animaux, nourrissage, au cœur de la nature.



- *Médiathèque de Lomme* : le RAMI organise également des temps de lecture et d'éveil au sein de la médiathèque de Lomme. L'occasion pour les enfants de s'enrichir de lecture des livres qui les entourent.



- *Intervenants extérieurs* : il est prévu l'intervention de professionnels divers une fois par mois : zoothérapeute, baby yoga, conteur Africain, éveil musical, massage pour enfants... Afin d'animer des ateliers et spectacles pour les enfants.



Kaï Dina



Ludi Music



Zoothérapeute

- *activités culturelles proposées dans la ville.*

Pour nous permettre d'effectuer des sorties avec votre enfant, nous demanderons aux parents, lors de l'inscription, de remplir l'autorisation de sortie.

*Les conditions d'accueil particulier (maladie ou handicap chez l'enfant) :*

- *Maladie :*

La maladie d'un enfant peut justifier l'interruption temporaire de l'accueil afin de protéger l'enfant lui-même et les autres enfants des risques de contagion, ou si l'état de santé de l'enfant nécessite des soins ou une surveillance importante incompatible avec l'accueil des autres enfants.

Si la maladie survient durant le temps de garde, l'un des parents est prévenu et invité à venir chercher son enfant. Au moins un des deux parents doit être joignable pendant le temps de présence de l'enfant.

En cas de fièvre supérieur à 38,5°C, il est administré du paracétamol pédiatrique et l'un des parents est aussitôt prévenu. Durant la période de mesures sanitaires renforcées, l'enfant ne peut rester au sein de la MAM en cas de fièvre.

AUCUN MEDICAMENT, MEME HOMEOPATHIQUE, NE POURRA ETRE ADMINISTRE A L'ENFANT SANS ORDONNANCE.

L'ordonnance doit être en cours de validité et le protocole à jour afin de respecter les posologies en fonction du poids et de l'âge de l'enfant.

Une autorisation de l'assistante maternelle à délivrer le médicament doit également être fourni par le médecin traitant, ou à défaut par les parents.

Dans la mesure du possible, les traitements doivent être prescrits en deux prises journalières de façon à être administrés par les parents le matin et le soir.

- *Handicap :*

*Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité d'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées ».*

Les locaux de la MAM répondent aux normes en matière d'accueil de personnes en situation de handicap (parents ou enfants).

Les professionnelles ont une formation dans ce domaine, elles veilleront donc au bien-être de l'enfant, à son intégration, sa socialisation et l'accompagneront dans l'apprentissage de son autonomie tout en respectant ses capacités.

Il est primordial que l'assistante maternelle référente établisse un lien avec les différents professionnels éventuels intervenant auprès de l'enfant, afin de lui offrir la meilleure prise en charge possible. Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie ou le handicap peut placer l'enfant, et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité.

Nos formations et nos expériences professionnelles nous ont apporté des connaissances en termes d'accueil et de prise en charge de l'enfant porteur de handicap. Ainsi, la MAM se veut ouverte à tout public, dans la limite de nos possibilités d'accueil (un enfant porteur de handicap par assistante maternelle) et de notre champ d'intervention (*aspect médical à prendre en considération*).

Si le planning horaire le permet, nous souhaitons également proposer aux parents dont l'enfant porte un handicap un temps court de garde pouvant aller de 1h à 3h, ce afin de lui permettre de souffler un peu, prendre du temps pour réaliser des démarches, apporter un peu de sociabilisation à l'enfant. Les modalités seront discutées avec l'assistante maternelle référente lors de l'entretien, celle-ci venant combler son planning tout en respectant la capacité totale de son agrément.

### **Conclusion :**

Notre projet étant un processus de réflexion sur nos objectifs et nos moyens, il sera de fait en constante évolution dans sa mise en place, puis dans son amélioration par des observations, des réflexions, des nouvelles propositions... Un projet se travaille, se modifie tous les jours, dès qu'un enfant nous interroge, qu'un sujet nous tient à cœur... L'essentiel étant, pour nous, de créer des conditions favorables au bien-être de chacun (enfants, parents et professionnelles) et de permettre l'épanouissement de chaque enfant.

### **Lien utile:**

<https://www.mamdepaindepices.fr>

